

Cible 10

**SYSTÈME COMMERCIAL
MULTILATÉRAL
ÉQUITABLE**

INTITULÉ COMPLET DE LA CIBLE

“ Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l’égide de l’Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement. ”

Le cycle de Doha

Comment expliquer l’enjeu d’une telle cible sans revenir sur les fondamentaux qui sous-tendent cet effort global demandé à travers cette cible pour aller vers un système commercial plus équitable ? Tout d’abord par “système commercial”, il est entendu qu’il s’agit principalement “d’échanges commerciaux” entre les pays, c’est-à-dire du point de vue d’un économiste d’une mesure de la balance entre l’import et l’export de marchandises, de biens ou de services. L’équilibre ou le déséquilibre de cette balance pose avec d’autant plus d’acuité les ressorts structurels d’un mal ou d’un sous-développement des économies, en particulier des pays du Sud.

Le système commercial multilatéral est réglementé par de multiples forums à différents niveaux (nationaux, intrarégionaux, communautaire) et au niveau international par l’OMC qui joue un rôle de promotion et de régulation d’un certain nombre de règles (ou leur absence !). La question centrale qui est alors posée de manière récurrente est de savoir si ces règles sont justes ou non pour les parties prenantes,

ou au contraire si elles introduisent un déséquilibre systémique notamment entre pays riches et pays pauvres.

Enfin, pour répondre à ces enjeux de justice commerciale (auxquels répond le qualificatif de “non discriminatoire”) et de déséquilibre potentiel (auquel répond le qualificatif “d’équitable”), le “Cycle de Doha”, représente le tout dernier cycle de négociations commerciales entre les membres de l’OMC. Il vise à réformer en profondeur le système commercial international par la réduction des obstacles au commerce et des règles commerciales révisées. Le programme de travail comprend environ 20 domaines. Le Cycle est aussi appelé semi-officiellement “Programme de Doha pour le développement” car l’un de ses principaux objectifs est d’améliorer les perspectives commerciales des pays en développement. Le Cycle a été lancé officiellement à la quatrième conférence ministérielle de l’OMC, tenue à Doha (Qatar), en novembre 2001. La fin du cycle de Doha était prévue pour le 1er janvier 2005... mais perdue jusqu’à aujourd’hui. Car il reste fort à faire en la matière.



Local farmer using tractor surrounded by stork | defika hendri (2019).



L'après Doha : l'émergence d'une nouvelle approche

En 2013 à Bali, puis en 2015 à Nairobi, des accords « par paquets » ont abouti. L'objectif était d'avancer par paquets consensuels ciblés sur la facilitation des échanges, le développement et la sécurité alimentaire.

En 2015, le paquet final s'est résumé à :

- Une concurrence à l'exportation : élimination des subventions à l'exportation ;
- Une transparence renforcée sur le volet des règles, mais sans résultat ;
- Un volet « développement » incluant les règles d'origine où on observe une convergence sur l'intérêt des sujets, mais une divergence sur la manière de les traiter.

Si la onzième Conférence ministérielle de l'OMC à Buenos Aires (du 10 au 13 décembre 2017) était censée apporter d'importantes avancées sur le programme de Doha, elle n'a abouti qu'à des résultats très limités. En effet, elle s'est conclue par un simple engagement à poursuivre les travaux sur un certain nombre de questions, sans établir de programmes de travail détaillés et par diverses déclarations de groupes de pays sur des sujets d'intérêt commun. La douzième Conférence ministérielle prévue en juin 2020 au Kazakhstan a été annulée en raison de la pandémie de COVID-19; elle pourrait désormais avoir lieu en juin 2021.

INITIATIVE « AIDE POUR LE COMMERCE » DE L'OMC

L'Initiative « Aide pour le commerce », pilotée par l'OMC, vise à « aider les pays en développement, en particulier les moins avancés, à renforcer leurs capacités du côté de l'offre et l'infrastructure liée au commerce dont ils ont besoin pour mettre en œuvre les accords de l'OMC et en tirer profit et, plus généralement, pour accroître leurs échanges » (OMC, 2006b). L'Initiative repose sur l'hypothèse selon laquelle la plupart des pays en développement ne disposent que de faibles capacités commerciales (même si certains pays offrent des perspectives prometteuses), et la libéralisation des échanges ne peut suffire, à elle seule, à créer les incitations nécessaires pour encourager une réforme économique de plus grande ampleur.



Bilan de l'initiative 2021

Un renouveau des négociations commerciales pour les PVD ?

Derrière la simple description historique et institutionnelle de cette dynamique internationale, se posent tous les enjeux complexes qui sous-tendent la multiplication des espaces de « négociation ». L'importance majeure des échanges commerciaux pour le développement a été reconnue par le Groupe de personnalités de haut niveau (HLP), chargé alors par le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, de formuler des recommandations sur le cadre mondial de développement pour l'après-2015. Dans son rapport publié en 2013, le Groupe de personnalités de haut niveau affirme qu'« un système d'échange ouvert, équitable, favorable au développement » est une condition nécessaire à l'instauration d'un environnement mondial propre à bâtir un « monde en 2030 qui serait plus égalitaire, plus prospère, plus pacifique et plus juste que le monde actuel. » (HLP, 2013). Mais si cela a donné lieu à une cible de l'ODD 17, c'est que le « caractère universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable », ne va pas de soi. Est apparue alors très tôt cette idée clé selon laquelle des mesures correctives devaient être introduites : côté société civile on citera les mouvements autour du « commerce équitable » qui touchent le consommateur-citoyen, même si côté OMC la question n'est également traitée avec des initiatives telles que « l'aide pour le commerce », également construites pour aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement. L'équité du commerce, et sa durabilité, passent par une application des clauses sociales et environnementales de l'OMC, beaucoup trop timides.

Aujourd'hui, la tendance est aux accords régionaux bilatéraux traité de libre-échange transatlantique (TAFTA, TTIP, CETA...) ou plurilatéraux sectoriels, qui ne traitent que de l'accès au marché (pas des soutiens internes, ni des subventions export), avec une juxtaposition entre ces accords plus rapidement conclus et les accords globaux qui restent inscrits dans la durée. Il faut saluer la création le 1er janvier 2021 de la ZLECA, zone de libre échange du commerce africain, à laquelle ont adhéré tous les pays de l'OUA, sauf l'Érythrée. C'est un des grands projets phares de l'agenda 2063 de l'Union africaine. Il vise notamment à augmenter le commerce intra-africain, qui ne représente que 17 % des exportations des pays membres, contre 59 % pour l'Asie et 69 % pour l'Europe.



LES EFFORTS DU YÉMEN POUR ASSURER UNE SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE FONDÉE SUR LES ÉCHANGES

(AbdulWahab al-Awadi, Directeur chargé de l'élaboration des politiques et du renforcement des capacités, Administration des douanes du Yémen)

Le Yémen, Seul pays du Moyen-Orient comptant parmi les pays les moins avancés qui a adhéré à l'OMC au terme de treize années de négociations, se heurte à des obstacles majeurs dans ses efforts pour rationaliser ses procédures douanières et assurer sa sécurité économique de façon générale. Ses exportations se composent aux deux tiers de combustibles, produits particulièrement exposés aux fluctuations des prix et aux effets négatifs de l'instabilité politique. La part des échanges dans le PIB du Yémen a toutefois atteint 67.5 % en 2012, en dépit des troubles dans le pays.. Mais les recettes fiscales ne représentaient pourtant que 7.3 % du PIB en 2013 - chiffre bien inférieur à la moyenne de la région (18.4 %). L'incapacité du Yémen à recouvrer ses recettes fiscales potentielles s'explique en grande partie par la corruption et la faiblesse des institutions gouvernementales. Même si le pays, comme les donateurs ont priorisé l'amélioration de ses services douaniers, et de l'administration en général, le processus de réforme a été entravé par des contraintes budgétaires. Obtenir l'assurance du soutien de la communauté internationale - conformément aux accords de Doha et de Bali - sera déterminant pour surmonter ces écueils.

LE COMMERCE ÉQUITABLE

Le commerce équitable propose un modèle économique d'échange équitable et équivalent, a contrario du modèle économique majoritaire pour lequel il est établi que l'offre et la demande ne sont pas les seuls éléments pris en compte pour fixer le juste prix des biens et services. Il apparaît que sur le marché, les prix sont souvent définis par des rapports de forces et ne prennent pas toujours en compte les coûts sociaux et environnementaux. Le commerce équitable tend alors à redéfinir le fonctionnement des transactions économiques internationales en y incluant des préoccupations socio-environnementales.

Le commerce équitable affiche fin 2018 un chiffre d'affaires de 1,276 milliard d'euros en France et 6 milliards d'euros par an dans le monde, dont 60% en Europe. Ce secteur concerne près de 1.7 millions de travailleurs, dont 40% sont des femmes. Les ventes des filières de commerce équitable made in France pèsent désormais 34 % du total contre 66 % pour les filières internationales se situant dans 72 pays du monde.



<https://www.artisansdumonde.org>

La quinzaine du CE